

DÉLIBÉRATION N° 20-027 : RENOUELEMENT 2020 - RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler les membres de la Commission des impôts directs et présente à ces derniers la liste pour la nomination des commissaires titulaires et suppléants.
Délibération votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 20-028 : ÉLECTION DES GRANDS ÉLECTEURS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire, Président du bureau de vote, rappelle que l'objet de la séance est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Ont obtenu :

M. Eric CUER	:	15	voix	M. Philippe REYMONDON	:	15	voix
Mme Christine DENIS	:	15	voix	Mme Sabrina JULIEN-RAOULT	:	15	voix
M. Didier MAZZINI	:	15	voix	M. Thierry ROCHETTE	:	15	voix

Après avoir voté, le Conseil Municipal :

- **ÉLIT**

Titulaires

M. Eric CUER
Mme Christine DENIS
M. Didier MAZZINI

Suppléants

M. Philippe REYMONDON
Mme Sabrina JULIEN-RAOULT
M. Thierry ROCHETTE

qui ont obtenu la majorité absolue et qui sont proclamé(s) élu(e)s en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-029 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDÈCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué représentant la commune auprès du Syndicat Département d'Energies de l'Ardèche. Il propose de nommer M. Thierry ROCHETTE.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-030 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – CCAS ACHAT MASQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie des dépenses engagées dans le cadre de la crise sanitaire et en particulier l'achat des masques aurait dû être prise en charge par le budget du CCAS.

Aussi, pour compenser cette dépense imprévue, il propose de diminuer la participation déjà votée au budget communal 2020 de 6 000 €. Elle passe donc de 30 000 € à 24 000 €.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-031 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les montants de certaines subventions aux associations qui ont été votées au Budget Primitif 2020.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-032 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BP 2020 – ANNULATION TITRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement		
Article 022 - Dépenses imprévues	- 6 860 €	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		
Article 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 1 790 €
Article 6745 - Subventions aux personnes de droit privé		+ 5 070 €

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-033 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-034 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Energies Renouvelables 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	4 315,87 €
Recettes	0 €
Déficit de clôture	4 315,87 €

Investissement

Dépenses	150 460,94 €
Recettes	501 098,81 €
Restes à réaliser	0 €
Excédent de financement	355 637,87 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Budget Énergies Renouvelables 2019.

DÉLIBÉRATION N° 20-035 : AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES				5 000		5 000,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE	4 315,87		150 460,94	501 098,81	154 776,81	501 098,81
TOTAUX	4 315,87		150 460,94	506 098,81	154 776,81	506 098,81
RESULTAT DE CLOTURE	4 315,87			355 637,87		351 322,00
		Excédent de financement				
		Déficit de fonctionnement		4 315,87		
		Reste à réaliser				
		Excédent de financement R 001		355 637,87		

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution négatif reporté" en investissement la somme de 0 €
- 2 - Au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de 4 315,87 €
- 3 - l'excédent d'investissement est reporté au R 001 pour un montant de 355 637,87 €

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-036 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal approuve le BUDGET PRIMITIF 2020 CHAPITRE PAR CHAPITRE et arrête comme suit la Balance de l'exploitation et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation :	DEPENSES :	13 990 euros
	RECETTES :	13 990 euros

Investissement :	DEPENSES :	499 837,87 euros
	RECETTES :	499 837,87 euros

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20-037 : AMORTISSEMENT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle l'installation des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des services techniques et également sur le bâtiment de la maison des services. Conformément à l'instruction comptable M41 il y a lieu d'amortir les panneaux photovoltaïques et les subventions d'équipement s'y afférant sur une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal approuve la durée d'amortissement de 20 ans pour les panneaux photovoltaïques et les subventions s'y afférant.

Délibération votée à l'unanimité.